



Dette avant entree en maison de retraite

Par **eureka14**, le **04/12/2014** à **11:47**

Bonjour

Ma mère est entrée en maison de retraite au mois de mars et elle avait contracté des dettes avant. ce sont des dettes bancaire et des dettes diverses.

Je ne suis pas contre de payer une obligation alimentaire malgres le refus de l'aide social du conseil général.

Pouvez vous me dire si je suis obliger de régler les dettes précédentes.

Si vous pouviez me conseiller cela m'aiderais beaucoup

merci d'avances pour vos réponses.

Par **aguesseau**, le **04/12/2014** à **17:23**

bjr,

rien ne vous oblige à payer les dettes de votre mère, il ne faut pas mélanger avec l'obligation alimentaire envers ses ascendants.

à son décès, si vous acceptez la succession, vous accepterez les dettes.

cdt

Par **eureka14**, le **06/12/2014** à **14:15**

bjr

Merci aguesseau pour la reponse mais existe t'il un texte de loi qui le dit

bonne journee

Par **aguesseau**, le **06/12/2014** à **16:08**

il n'existe aucune loi qui impose à un enfant de payer les dettes de ses parents comme il n'existe aucune loi qui oblige un parent à payer les dettes de son enfant majeur.
quand on est majeur, on est responsable de ses actes.
donc c'est votre mère qui est seule responsable de ses dettes.

Par **eureka14**, le **06/12/2014** à **17:34**

Bjr
Merci agnesseau pour les réponses
je ne manquerais pas de donner des nouvelles de mon affaires
Bon weekend